

Gouvernement local de Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël

Budget du fonds de fonctionnement général 2021

1. Budget Total - total de la page 15	\$848 469
2. Moins: Recettes non fiscales - total de la page 7	\$93 468
3. Budget net	\$755 001
4. Moins: Subvention de financement et de péréquation communautaires	\$220 637
5. Mandat à couvrir par l'impôt local	\$534 364

Autorités de taxation (#)	Mandat	Assiette fiscale	Taux
862,00	\$534 364	34 698 950	1,5400
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....	\$534 364	\$34 698 950	

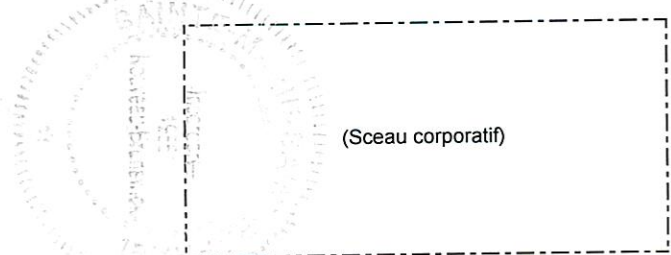
LA PRÉSENTE ATTESTE que le 26 jour de novembre, 2020 le conseil du gouvernement local de Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël a DÉCIDÉ que la somme de \$848 469 soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme \$534 364 soit le mandat du

gouvernement local pour l'année suivante, et que le (s) taux d'imposition soit(ent): \$1,5400

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire

du gouvernement local de Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Adopté ce 26 jour de novembre, 2020 par le conseil du gouvernement local de Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël

Exécuté en ce 26 jour de novembre, 2020 par le (la) greffier (ière) du gouvernement local de Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël sous le sceau corporatif dudit gouvernement local. 22



[Signature]
Maire

[Signature]
Greffier (ière)

Approuvé ce 3^e jour de décembre 2020
[Signature]
Directrice des finances communautaires